

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_117

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG
38 – ACCOMPAGNEMENT DANS LA
DÉFINITION DES CRITÈRES
D'ATTRIBUTION DU DUERP**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 19 juin 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 7 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Christine SOURIS à Christiane BROTO-SIMON ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT ; Murielle GIRAUD à Hervé BUTTARD ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p>
---	--

CONSIDÉRANT l'obligation des collectivités fixée par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 de mettre en place un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (DUERP- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels),

CONSIDÉRANT que les mesures existantes au sein de la Communauté de Communes demandent à être réadaptées pour tenir compte de ces dispositions,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'engager le travail de réflexion sur la mise en place du DUERP au sein de la collectivité,

CONSIDÉRANT la demande d'appui faite auprès du Centre de Gestion de l'Isère,

CONSIDÉRANT la proposition de convention jointe en annexe présentée par le Centre de Gestion de l'Isère,

Il est proposé de signer cette convention dont le coût s'élève à un montant brut de 1 460 €.

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 27 juin 2024



La Présidente,
Anne LENFANT.



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200040111-20240625-24_117-DE



> **Objet** : Proposition d'accompagnement pour l'aide à l'élaboration du Document Unique

> **Contact** : Séverine EXERTIER, ingénieur
en prévention des risques professionnels

> **Type de document** : descriptif de la
prestation

> **Date** : le 12/06/2024

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AIDE A L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS COMMUNAUTE DE COMMUNE CŒUR DE CHARTREUSE

I. Détail de la proposition

Cette proposition fait suite aux échanges téléphoniques du 7/11/2022 avec Mme Nathalie ROMET et du 12/06/2024 avec Mme GONTIER, Gestionnaire RH de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse compte actuellement 40 agents, répartis entre le secteur administratif (gestion RH, paie, comptabilité, service d'étude...) et les interventions sur le terrain pour des activités de la Communauté de communes (Aménagement et Développement économique, Environnement et cadre de vie, Enfance et jeunesse, Services techniques) . La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est née, en janvier 2014, de la fusion entre trois intercommunalités existantes : Chartreuse-Guiers, Mont Beauvoir et Entremont en Chartreuse.

Il est indiqué que la démarche d'évaluation des risques professionnels pour la réalisation du Document Unique n'a pas encore été initiée et que les trois intercommunalités n'ont pas transmis leur document unique d'évaluation des risques.

Il convient par conséquent de mettre en place cette démarche et d'en assurer le suivi sur la durée.

La demande porte sur un accompagnement méthodologique du CDG 38 pour la définition des différentes étapes du projet et l'aide à l'élaboration des grilles d'évaluation des risques.

Le CDG38 interviendra sur une durée de 5 demi-journées au total.

Les réunions prévues se tiendront au sein de la collectivité. Il n'est pas prévu de visite de site.

- Axe 1 : 3 demi-journées de lancement de la démarche :
 - o Temps d'échanges préalables : préparation de l'intervention, définition des unités de travail et identification des acteurs à mobiliser
 - o Présentation de la méthodologie au comité de pilotage.
 - Présence au comité de pilotage.
 - Composition proposée, à valider : un élu référent, DGS, DRH, 2 à 3 représentants des responsables de service, ingénieur Prévention du CDG 38.
 - Information du médecin du travail du CDG38 de la démarche engagée.

- Validation des unités de travail et des référents en charge de l'évaluation des risques
- Validation des étapes de la démarche et planification
- Formation des référents par unités de travail en charge de l'évaluation des risques (responsables de services ou autres personnes désignées)
 - Présentation de la méthodologie et des outils (grilles d'évaluation, cotation ...)
- Axe 2 : 1 demi-journée de suivi et d'accompagnement pour échanger sur les grilles d'évaluation des risques (en salle dans la collectivité)
 - Accompagnement technique et méthodologique des référents
 - Animation d'un temps collectif pour relecture de grilles d'évaluation des risques au cours du déploiement de la démarche, pour vérifier la cohérence
- Axe 3 : 1 demi-journée d'accompagnement en collectivité
 - Réunion de suivi du comité de pilotage :
 - Échange sur les grilles remplies, les cotations et les éventuelles difficultés rencontrées
 - Aide à l'élaboration du plan d'actions et conseils pour la mise à jour du Document Unique

Les délais d'intervention sont à définir.

II. Coût global de l'intervention

Axe	Nombre de jours	Coût
Axe1	1,5	762 €
Axe 2	0,5	254 €
Axe 3	0.5	254 €
Frais de déplacements	4	120 €
Frais de repas	4	80 €
Total		1 460 €

Le tarif d'accompagnement dans le domaine de la prévention a été fixé par le Conseil d'administration à 254 euros par demi-journée d'intervention et par intervenant, auquel s'ajoute une participation forfaitaire aux frais de déplacement de 30 euros par déplacement et de 20 € par repas (délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du 6 décembre 2016, modifiée par les délibérations du 30 novembre 2023).